FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour aui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique):

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Commune et département) : 84400 APT Adresse : Chemin de la Boucheyronne

Téléphone: 04 90 04 49 70 Fax: 04 90 04 49 71

Email: contact@paysapt-luberon.fr

Nom du projet :

Forages F1 et F2 de Caudon à Céreste – Alimentation en eau potable Déclaration au titre du code de l'environnement

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? : Un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement doit être établi pour autoriser le prélèvement d'eau sur ces ouvrages.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

L'objet du dossier la déclaration au titre du code de l'environnement du prélèvement d'eau qui sera réalisé sur les forages F1 et F2 de Caudon, pour l'alimentation en eau de la commune de Céreste ainsi que la régularisation administrative des captages.

Les débits sollicités sur Caudon sont prélevés sur deux ouvrages :

	Forage F1	Forage F2	
Débit horaire maximum	31 m³/heure	31 m³/heure	
		31 m³/h sur 11 heures soit 342 m³/jour	
Débit journalier moyen du mois de pointe	31 m³/h sur 20 heures soit 612 m³/jour (en moyenne mensuelle)	31 m³/h sur 20 heures soit 612 m³/jour (en moyenne mensuelle)	
Débit journalier de pointe estivale	31 m ³ /h sur 24 heures soit 740 m ³ /jour (en pointe possible sur 5 jours consécutifs)	31 m³/h sur 24 heures soit 740 m³/jour (en pointe possible sur 5 jours consécutifs)	
Débit annuel	125 000 m³/an (sur l'un ou l'autre des ouvrages)		

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé:

Nom de la commune : Céreste, N° Département : 04.

Lieu-dit: Caudon

En site(s) Natura 2000 : Non

Hors site(s) Natura 2000 X A quelle distance ?

NOM	CODE	DISTANCE
Massif du Luberon	FR9301585	700 m
Le Calavon et l'Encrême	FR9301587	300 m

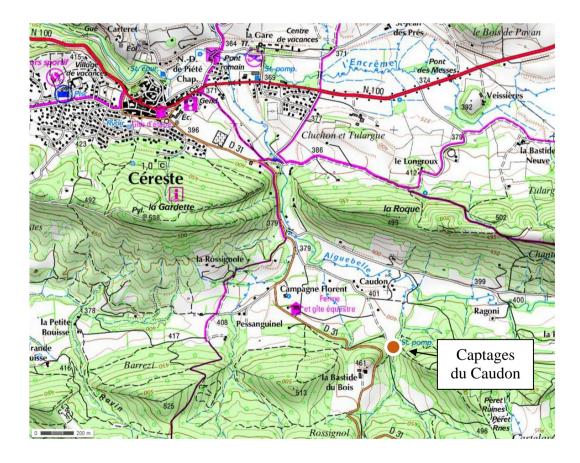


Figure 1: Localisation des captages sur fond IGN



Figure 2: Localisation des ouvrages sur photo-aérienne

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- \Box 100 à 1 000 m² $\qquad \qquad \Box$ > 10 000 m² (> 1 ha)
- Longueur (si linéaire impacté): (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Dans le cadre de l'exploitation et de la protection de F1, il est prévu la création d'un périmètre de protection immédiate, d'une superficie de 1200 m² qui sera clôturé par un grillage.

Les deux captages existent déjà, aucun nouvel ouvrage n'est nécessaire à leur exploitation.

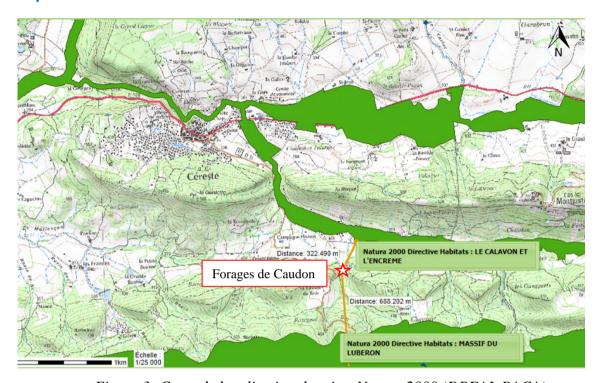


Figure 3: Carte de localisation des sites Natura 2000 (DREAL PACA)

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

 Durée précise si connue : exploitation permanente Ou durée approximative en cochant la case correspondante : 			
□ < 1 mois	□ 1 an à 5 ans		
\square 1 mois à 1 an	□ > 5 ans		
- Période précise si connue : de janvier à décembre Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :			
□ Printemps	□ Automne		
□ Eté	□ Hiver		
- Fréquence :			
□ chaque année			
□ chaque mois			
□ autre (préciser) :			

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Une clôture est mise en place pour délimiter le périmètre de protection immédiate et interdire l'accès aux engins et personnes non autorisées sur le site.

Le périmètre de F2 gravillonné, ne nécessite que l'enlèvement manuel de la végétation.

Le périmètre de F1 sera clôturé et fera l'objet l'objet d'un entretien mécanique de la végétation pour limiter son développement.

Aucun pesticide n'est et ne sera utilisé.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : Les infrastructures étant déjà en place, seule la mise en place de la clôture du PPI de F1 ainsi que l'entretien du ravin de Caudon et l'obturation des anciens ouvrages rentre dans le coût du projet. ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

□ < 5 000 €	□ de 20 000 € à 100 000 €
X de 5 000 à 20 000 €	□ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

	Rejets dans le milieu aquatique
	Pistes de chantier, circulation
	Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
	Poussières, vibrations
	Pollutions possibles
	Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
	Bruits dus au fonctionnement de la station de pompage : Celle-ci se trouve dans un local rmé.
X	Autres incidences : Venue ponctuelle du technicien d'entretien (2 fois par semaine normalement)

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS:

Le projet est situé en :

	projet est situe en r
X	Réserve Naturelle Nationale
	Réserve Naturelle Régionale
	Parc National
	Arrêté de protection de biotope
	Site classé
	Site inscrit
	PIG (projet d'intérêt général) de protection
X	Parc Naturel Régional : Parc Naturel Régional du Lubéron
X	ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
X	Réserve de biosphère : Lubéron
	Site RAMSAR

USAGES:

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

	Aucun
X	Pâturage / fauche
	Chasse
	Pêche
	Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
X	Agriculture
	Sylviculture
	Décharge sauvage
	Perturbations diverses (inondation, incendie)
	Cabanisation
	Construite, non naturelle :
	Autre (préciser l'usage) :
Co	mmentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une <u>cartographie</u> <u>de localisation approximative des milieux et espèces</u>.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1: Vue du local du forage F1

Photo 2: Vue de l'intérieur du local du forage F1

Photo 3: Vue du périmètre de protection du forage F2

Photo 4: Vue de l'intérieur du local du forage F2



Photo n°1 : Vue du local du forage F1



Photo n°2 : Vue de l'intérieur du local du forage F1



Photo n°3 : Vue du périmètre de protection du forage F2



Photo n°4 : Vue de l'intérieur du local du forage F2

TABLEAU MILIEUX NATURELS:

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre:	x	Captages implantés dans un sous-bois en lisière de clairière.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre:	x	Substratum rocheux affleurant
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre:		Proximité d'un talweg objet d'écoulement périodique non pérenne
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre:		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

Mammifères		
marins		
Mammifères terrestres		
Oiseaux		
Plantes		
Poissons		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le débroussaillage des plateformes des périmètres de protection immédiate sera maintenu en rythme annuel, ces espaces ne constitue cependant pas des habitats à proprement parlé.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

La clôture du périmètre du forage F2 est déjà posée. Aucun dérangement de la faune n'est attendu.

La clôture du périmètre de protection de F1 causera un dérangement ponctuel de la faune, limité dans le temps à la durée des travaux (< 1semaine). L'incidence est faible.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les seules perturbations auxquelles pourront être exposées les espèces sont la visite de contrôle du technicien deux fois par semaine avec son véhicule et l'entretien annuel du site par débroussaillage. Ce dernier sera fait mécaniquement sans utilisation de pesticides.

Les grands animaux susceptibles d'être présents n'auront plus accès à la zone inscrite dans le périmètre de protection immédiate, toutefois réduite. Cette zone ouverte aura cependant un effet bénéfique sur les espèces d'insectes et de petite faune, en diversifiant les milieux.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Compte tenu des effets du projet et de la distance au plus proche site Natura 2000 présent alentours, le projet n'aura pas d'incidences à l'échelle des sites Natura 2000.

DUI: l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu):

Signature:

Le (date):

Ou trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans I' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL : http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils-

- Information cartographique CARMEN:

Sur le site internet de la DREAL :

 $http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site\%20de\%20consultation/site.php?service_idx=25W \\ &map=environnement.map$

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL : www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp

- Auprès de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»